Amendement 1

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Brever, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Leila Chaibi, Marc Botenga, Marina Mesure, Nora Mebarek, Sylvie Guillaume, Thomas Waitz, Younous Omarjee

Rapport A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

souligne que, dans l'Union, l'aquaculture répond à des normes élevées en ce qui concerne la qualité des produits et la santé animale, mais que des améliorations peuvent être encore apportées en matière de diversification, de compétitivité et de performances environnementales; estime que l'aquaculture à faible incidence (comme l'aquaculture à faible niveau trophique, multitrophique ou biologique) et les services environnementaux de l'aquaculture *peuvent*, pour *peu qu'on les* développe, contribuer notablement au pacte vert pour l'Europe, à la stratégie «De la ferme à la table» et à une économie bleue durable¹⁷;

Amendement

souligne que, dans l'Union, l'aquaculture répond à des normes élevées en ce qui concerne la qualité des produits et la santé animale, mais que des améliorations peuvent être encore apportées en matière de diversification, de compétitivité et de performances environnementales; estime que l'aquaculture à faible incidence (comme l'aquaculture à faible niveau trophique, multitrophique ou biologique) et les services environnementaux de l'aquaculture doivent constituer une priorité pour la poursuite du développement, si l'aquaculture est censée contribuer notablement au pacte vert pour l'Europe, à la stratégie «De la ferme à la

table» et à une économie bleue durable¹⁷;

Or. en

¹⁷ «Transformer l'économie bleue de l'Union européenne pour assurer un avenir durable» (2021) – https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC02 40&from=EN.

¹⁷ «Transformer l'économie bleue de l'Union européenne pour assurer un avenir durable» (2021) – https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC02 40&from=EN.

Amendement 2

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Brever, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Leila Chaibi, Marc Botenga, Marina Mesure, Nora Mebarek, Sylvie Guillaume, Thomas Waitz, Younous Omarjee

A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. souligne que le potentiel de croissance du secteur aquacole de l'Union doit être développé de manière durable, en prenant en considération les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable; souligne qu'il est nécessaire de disposer d'un secteur attractif et axé sur le marché, également pour les nouveaux pisciculteurs, doté d'un cadre juridique propre à attirer les investissements des entreprises, à créer et à maintenir de bonnes conditions de travail. et à protéger l'environnement en utilisant des sources d'alimentation animale durables et en améliorant la santé aquatique, le bien-être animal et la

Amendement

11. souligne que le potentiel de croissance du secteur aquacole de l'Union doit être développé de manière durable, en prenant en considération les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable; souligne qu'il est nécessaire de disposer d'un secteur attractif et axé sur le marché, également pour les nouveaux pisciculteurs, doté d'un cadre juridique propre à attirer les investissements des entreprises, à créer et à maintenir de bonnes conditions de travail, et à protéger l'environnement en utilisant des sources d'alimentation animale durables, tout en préservant également la sécurité alimentaire dans les pays tiers, et

biosécurité, ainsi qu'en réduisant l'utilisation des antimicrobiens conformément aux meilleurs avis scientifiques disponibles, et en encourageant des pratiques responsables et prudentes, conformément à la stratégie «De la ferme à la table»; en améliorant la santé aquatique, le bienêtre animal et la biosécurité, ainsi qu'en réduisant l'utilisation des antimicrobiens conformément aux meilleurs avis scientifiques disponibles, et en encourageant des pratiques responsables et prudentes, conformément à la stratégie «De la ferme à la table»;

Or. en

Amendement 3

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Breyer, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Sylwia Spurek

A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. estime qu'il est préférable de ne pas introduire de nouvelles espèces carnivores dans l'aquaculture et de ne pas laisser émerger un secteur de l'élevage de poulpes;

Or. en

Amendement 4

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Brever, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Grace O'Sullivan, Leila Chaibi, Marc Botenga, Marina Mesure, Thomas Waitz, Younous Omarjee

Rapport A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

supprimé

Proposition de résolution Paragraphe 24

Proposition de résolution

Amendement

24. rappelle qu'en raison de la nature même des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, certaines recommandations relatives au bien-être animal ne sont pas applicables;

Or en

Amendement 5

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Brever, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Marc Botenga, Thomas Waitz, Younous Omarjee

Rapport A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 37

Proposition de résolution

souligne l'importance de disposer d'ingrédients durables destinés aux aliments pour animaux destinés à l'aquaculture dans l'Union; estime que l'aquaculture ne peut combler l'écart halieutique que si toutes les espèces élevées apportent un gain net en protéines de poisson, ce qui signifie que l'aquaculture n'élimine pas davantage de poissons sauvages des océans et des autres masses d'eau pour satisfaire aux besoins en aliments pour animaux qu'elle ne produit; souligne qu'au niveau mondial une grande partie du poisson utilisé pour produire de la farine et de l'huile de poisson est capturée dans les zones économiques exclusives des pays en développement; souligne qu'il est

Amendement

souligne l'importance de disposer d'ingrédients durables destinés aux aliments pour animaux destinés à l'aquaculture dans l'Union; estime que l'aquaculture ne peut combler l'écart halieutique que si toutes les espèces élevées apportent un gain net en protéines de poisson, ce qui signifie que l'aquaculture n'élimine pas davantage de poissons sauvages des océans et des autres masses d'eau pour satisfaire aux besoins en aliments pour animaux qu'elle ne produit; souligne qu'au niveau mondial une grande partie du poisson utilisé pour produire de la farine et de l'huile de poisson est capturée dans les zones économiques exclusives des pays en développement, ce qui a des

nécessaire de promouvoir des protéines et des huiles marines durables sur le plan écologique à utiliser comme aliments pour animaux sous la forme de sous-produits et de chutes de parage, d'autres protéines et solutions innovantes, telles que la farine d'insectes et les microalgues, et le remplacement partiel des protéines et des huiles marines par des solutions de substitution non marines produites de manière durable: invite la Commission et les États membres à investir dans la recherche et l'innovation afin de promouvoir la transition vers de nouvelles sources de protéines durables, et demande à la Commission de déterminer si d'éventuels changements législatifs s'imposent à cet égard; invite la Commission et les États membres à promouvoir des pratiques durables et à augmenter le pourcentage de farines et d'huiles de poisson certifiées de manière indépendante dans les aliments pour animaux, la certification étant effectuée par des systèmes de certification environnementale et sociale crédibles et indépendants qui utilisent des critères d'évaluation de l'indice trophique bas et le code de conduite de la FAO;

conséquences potentiellement négatives sur la sécurité alimentaire et le secteur de la pêche de ces pays; souligne qu'il est nécessaire de promouvoir des protéines et des huiles marines durables sur le plan écologique à utiliser comme aliments pour animaux sous la forme de sous-produits et de chutes de parage, d'autres protéines et solutions innovantes, telles que la farine d'insectes et les microalgues, et le remplacement partiel des protéines et des huiles marines par des solutions de substitution non marines produites de manière durable; invite la Commission et les États membres à investir dans la recherche et l'innovation afin de promouvoir la transition vers de nouvelles sources de protéines durables, et demande à la Commission de déterminer si d'éventuels changements législatifs s'imposent à cet égard; invite la Commission et les États membres à promouvoir des pratiques durables et à augmenter le pourcentage de farines et d'huiles de poisson certifiées de manière indépendante dans les aliments pour animaux, la certification étant effectuée par des systèmes de certification environnementale et sociale crédibles et indépendants qui utilisent des critères d'évaluation de l'indice trophique bas et le code de conduite de la FAO:

Or. en

Amendement 6

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Breyer, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Leila Chaibi, Marc Botenga, Marina Mesure, Nora Mebarek, Sylvie Guillaume, Thomas Waitz, Younous Omarjee

A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 50

Proposition de résolution

50. invite la Commission à poursuivre ses efforts en vue de créer des conditions de concurrence équitables pour l'aquaculture de l'Union vis-à-vis des producteurs de pays tiers en procédant à la révision des accords commerciaux internationaux et à la signature éventuelle de nouveaux accords, en ce qui concerne les importations de produits qui n'ont pas le même accès au marché, la durabilité environnementale et sociale ou les normes en matière de bien-être des poissons que ceux produits dans l'Union, y compris en actualisant les règles en vue d'une meilleure mise en œuvre de l'étiquetage des aliments aquatiques; estime que, dans

Amendement

50. invite la Commission à poursuivre ses efforts en vue de créer des conditions de concurrence équitables pour l'aquaculture de l'Union vis-à-vis des producteurs de pays tiers en procédant à la révision des accords commerciaux internationaux et à la signature éventuelle de nouveaux accords, en ce qui concerne les importations de produits qui n'ont pas le même accès au marché, la durabilité environnementale et sociale ou les normes en matière de bien-être des poissons que ceux produits dans l'Union, y compris en actualisant les règles en vue d'une meilleure mise en œuvre de l'étiquetage des aliments aquatiques; estime que, dans

des cas spécifiques tels que l'étiquetage du caviar, le cadre juridique relatif à l'information des consommateurs devrait être révisé; invite la Commission à analyser, au moyen d'une analyse d'impact, l'inclusion des secteurs de l'aquaculture durable dans le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union afin d'inciter les secteurs européens et les partenaires commerciaux de l'Union à décarboner leurs secteurs en faveur de mesures de mise en œuvre qui auront des effets positifs sur la réduction des gaz à effet de serre dans l'optique d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre, et par conséquent à soutenir l'action face au changement climatique, tant au niveau de l'Union qu'au niveau mondial, vers un bilan neutre des émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, sans discrimination ni restriction déguisée au commerce international:

des cas spécifiques tels que l'étiquetage du caviar, le cadre juridique relatif à l'information des consommateurs devrait être révisé; invite la Commission à analyser, au moyen d'une analyse d'impact, les possibilités de garantir que les secteurs européens et les partenaires commerciaux de l'Union décarbonent leurs secteurs et mettent en place des mesures qui auront des effets positifs sur la réduction des gaz à effet de serre conformément à l'accord de Paris. soutenant ainsi l'action face au changement climatique, tant au niveau de l'Union qu'au niveau mondial, vers un bilan neutre des émissions de gaz à effet de serre et, dans le même temps, sans discrimination ni restriction déguisée au commerce international:

Or. en

Amendement 7

Rosa D'Amato, Anja Hazekamp, Alexandra Geese, Alexis Georgoulis, Alice Kuhnke, Alviina Alametsä, Anna Cavazzini, Anna Deparnay-Grunenberg, Bas Eickhout, Benoît Biteau, Caroline Roose, Ciarán Cuffe, Cornelia Ernst, Damien Carême, Daniel Freund, David Cormand, Eleonora Evi, Erik Marquardt, Fabio Massimo Castaldo, Francisco Guerreiro, François Alfonsi, Gwendoline Delbos-Corfield, Hannah Neumann, Heidi Hautala, Idoia Villanueva Ruiz, Ignazio Corrao, Jakop G. Dalunde, José Gusmão, Jutta Paulus, Karima Delli, Katrin Langensiepen, Kim Van Sparrentak, Kira Marie Peter-Hansen, Laura Ferrara, Malin Björk, Malte Gallée, Manuela Ripa, Margrete Auken, Maria Arena, Marie Toussaint, Mario Furore, Marisa Matias, Martin Buschmann, Martin Häusling, Michael Bloss, Michèle Rivasi, Mick Wallace, Monika Vana, Mounir Satouri, Niklas Nienaß, Özlem Demirel, Pär Holmgren, Patrick Breyer, Philippe Lamberts, Piernicola Pedicini, Pierrette Herzberger-Fofana, Reinhard Bütikofer, Sabrina Pignedoli, Sarah Wiener, Saskia Bricmont, Sirpa Pietikäinen, Ska Keller, Terry Reintke, Tilly Metz, Tineke Strik, Tiziana Beghin, Ville Niinistö, Viola von Cramon-Taubadel, Yannick Jadot, Diana Riba i Giner, Grace O'Sullivan, Leila Chaibi, Marc Botenga, Marina Mesure, Nora Mebarek, Sylvie Guillaume, Thomas Waitz, Younous Omarjee

A9-0215/2022

Clara Aguilera

À la recherche d'une aquaculture durable et compétitive dans l'Union européenne: la voie à suivre (2021/2189(INI))

Proposition de résolution Paragraphe 56

Proposition de résolution

56. invite la Commission à élaborer une proposition relative à un plan européen de gestion des grands cormorans qui permettrait de résoudre de manière *appropriée et définitive* le problème auquel le secteur aquacole est confronté depuis de nombreuses années, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles et des expériences et pratiques déjà testées dans les États membres: demande instamment que le plan soit conçu pour atténuer et contrôler efficacement leurs effets sur les exploitations aquacoles, afin de réduire leur incidence économique. environnementale et sociale sur la production et la biodiversité; souligne que

Amendement

56. invite la Commission à encourager des solutions efficaces dans le cadre juridique existant face aux conflits potentiels entre les cormorans et les secteurs de la pêche et de l'aquaculture de manière à résoudre le problème auquel ces secteurs sont confrontés depuis de nombreuses années, sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles et des expériences et pratiques déjà testées dans les États membres, afin de prévenir et de réduire *l'incidence* économique des cormorans sur la production halieutique et aquacole, et de contrôler l'efficacité des mesures adoptées; souligne l'importance de mesures concernant les solutions de

le plan devrait inclure une liste de mesures éligibles concernant les solutions de coexistence préventive et la compensation adéquate des pertes et des mesures, financées par des fonds européens ou nationaux; insiste sur le fait que le soutien financier à la recherche sur mesure visant à trouver et à tester des mesures préventives est essentiel, mais aussi pour permettre un suivi adéquat, y compris l'enregistrement et l'analyse des effets des mesures prises; invite les États membres à mettre en œuvre ces mesures au cas par cas et à présenter un rapport chaque année à la Commission sur la mise en œuvre du plan, y compris sur l'efficacité des mesures choisies; invite la Commission à évaluer tous les cinq ans le vaste plan de gestion des cormorans de l'Union et à présenter un rapport au Parlement; demande instamment à la Commission d'élaborer, à titre de mesure immédiate, un document d'orientation sur les modalités d'application des dérogations prévues à l'article 9 de la directive «Oiseaux», et d'évaluer la nécessité de modifier la législation actuelle lorsque les mesures préventives se sont révélées insuffisantes et que l'incidence financière et sociale ne permet pas de trouver des solutions de coexistence, conformément aux meilleurs avis scientifiques;

coexistence préventive et la compensation adéquate des pertes et des mesures, financées par des fonds européens ou nationaux, tels que le FEAMPA; insiste sur le fait que le soutien financier à la recherche sur mesure visant à trouver et à tester des mesures préventives est essentiel, mais aussi pour permettre un suivi adéquat, y compris l'enregistrement et l'analyse des effets des mesures prises; invite les États membres à mettre en œuvre ces mesures au cas par cas et à présenter un rapport chaque année à la Commission sur la mise en œuvre et l'efficacité des mesures; demande instamment aux États membre d'observer le document d'orientation sur les modalités d'application des dérogations prévues à l'article 9 de la directive «Oiseaux», et de soutenir de nouveaux travaux de recherche de manière à améliorer l'efficacité des mesures existantes et de développer et de tester des méthodes supplémentaires conformément à la directive «Oiseaux» pour minimiser les dommages, lorsque les mesures existantes se sont révélées insuffisantes;

Or. en